

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021**

**Délibération**  
n°2021.09.133.B

**Opération de  
Revitalisation du Territoire  
(ORT) multisites -  
animation – convention de  
prestation de service avec  
les communes de Ruelle  
et Gond Pontouvre**

**LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 00**, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 septembre 2021

**Secrétaire de Séance** : Yannick PERONNET

**Membres présents** : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : Gérard DESAPHY à Michaël LAVILLE, Pascal MONIER à Hassane ZIAT,

**Excusé(s)** : Gérard DESAPHY, Pascal MONIER, Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Véronique DE MAILLARD

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 SEPTEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2021.09.133.B**

PROMOTION DU COMMERCE DE PROXIMITE	Rapporteur : Monsieur BONNEFONT
<b>OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) MULTISITES - ANIMATION – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LES COMMUNES DE RUELLE ET GOND PONTOUVRE</b>	

Par délibération n°211 du 26 juin 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la convention cadre action « Action cœur de ville » d'Angoulême engageant l'Etat et les partenaires publics et privés dans un plan visant à redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres des villes moyennes, en abordant de front les thématiques de l'habitat, du commerce, des transports, des services et de l'offre culturelle et éducative .

Par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire a validé la signature d'un avenant n°2 à la convention-cadre « Action cœur de ville » Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) d'Angoulême transformant la convention d'ORT d'Angoulême en ORT Multisites mettant en avant les pôles de centralité représentés par les communes de Ruelle-Sur-Touvre, Gond-Pontouvre et La Couronne.

Ce projet d'ORT multisites constitue une réponse opérationnelle aux documents cadres de l'agglomération qui convergent vers un objectif de reconquête des centralités (SCOT, projet de territoire, PLUi, PLH, Schéma directeur du commerce) etc. Il permet de mobiliser les outils et dispositifs financiers existants.

La mise en œuvre du projet repose sur :

- une action de coordination assurée par les services Service « commerce, agriculture, Haut Débit » et « habitat » de GrandAngoulême
- une action d'animation sur le terrain à l'échelle communale.

Dans ce cadre, les communes de Ruelle-Sur-Touvre et Gond-Pontouvre ont sollicité l'aide de GrandAngoulême qui leur a proposé un accompagnement renforcé dans ce domaine par la mise à disposition d'un manager de commerce/animateur ORT sous la forme de prestation de service.

Par délibération n° 2021.05.122 GrandAngoulême a créé un poste d'animateur de l'ORT multisites pour les communes de Ruelle et de Gond-Pontouvre via un contrat de projet de 2 ans.

Il convient désormais de valider la convention de prestation de service qui fixe les modalités administratives, techniques et financières de l'animation par GrandAngoulême de l'ORT multisites mise en œuvre par les communes de Ruelle-Sur-Touvre et du Gond-Pontouvre sur leurs territoires respectifs.

La prestation, réalisée par GrandAngoulême au profit des communes, porte sur l'animation de l'ORT multisites.

Cette opération est financée par la Banque des Territoires et la Région Nouvelle Aquitaine, pour une durée de deux ans. De fait, le coût de la prestation réalisée par GrandAngoulême est fixé à la somme forfaitaire de 7 793 € par an. Ce coût de prestation, déduction faite de toutes les aides financières effectivement obtenues, sera supporté par les Communes à parts égales.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention de prestation de service qui fixe les modalités administratives, techniques et financières de l'animation par GrandAngoulême de l'ORT multisites mise en œuvre par les communes de Ruelle-Sur-Touvre et du Gond-Pontouvre sur leurs territoires respectifs

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

**Certifié exécutoire**

**Recu à la préfecture de la Charente le :**

**Affiché le :**

**14 septembre 2021**

**15 septembre 2021**